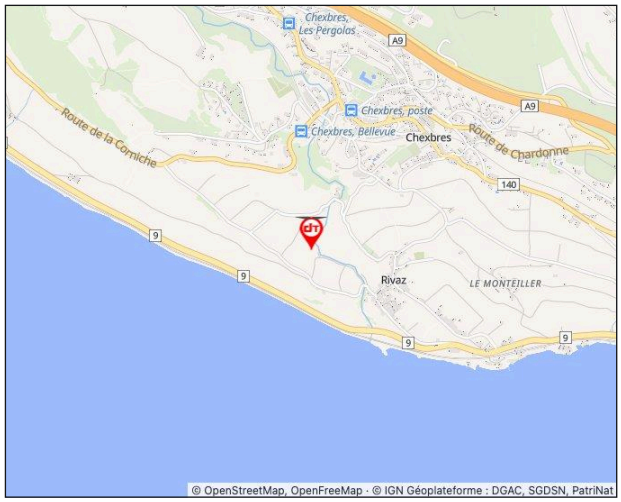
Vignobles de Lavaux

Patrimoine · Suisse

Coordonnées GPS	46.47741, 6.77470
Altitude	469 m
Hauteur maximale	100 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Base ULM Thollon les Mémises 10 km, direction SO · spot 444 m plus bas
Référence du spot	298838



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:10	07:43	16:54	17:28	9 h 11	07:43–08:31 · 16:07–16:54
Dim. 22 nov.	07:11	07:44	16:54	17:27	9 h 09	07:44–08:32 · 16:06–16:54
Lun. 23 nov.	07:12	07:46	16:53	17:26	9 h 07	07:46–08:34 · 16:05–16:53

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Base ULM Thollon les Mémises	Aérodrome	10 km, direction SO	913 m
Aéroport de Lausanne-Blécherette	Aérodrome	14 km, direction NO	622 m
Hélistation de Hôtel Royal	Hélistation	16 km, direction SO	469 m
Hélistation de Societe des Eaux Minerales D'Evian	Hélistation	22 km, direction SO	387 m

Description

Site très connu pour ses vignes en pente, Lavaux offre un superbe spot pour faire de belles images et ce en particulier près du village de Rivaz. Vous pourrez ici vous garer le long de la route et décoller depuis l'espace en herbe. Attention à la route en contrebas qui longe le lac.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=298838

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.47741&lon=6.7747
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.